



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Contentieux

Question écrite n° 15300

Texte de la question

M François Asensi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le dossier connu sous l'appellation « Affaire Marti » importateur d'un matériel que la douane avait saisi en 1981 sur la base d'une norme non encore existante. En dépit d'un jugement d'avril 1988 du TGI de Chalon, les douanes ont refusé de verser 5 millions de francs d'indemnité provisoire à l'importateur dont la bonne foi dans cette affaire n'a pas été mise en cause. Les députés communistes agissent pour maintenir et développer les moyens des douanes françaises que le marché de 1992 ne doit pas servir de prétexte à réduire. Ils sont d'autant plus fondés pour dénoncer une attitude contraire à l'esprit de justice. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir directement et rapidement pour que l'intéressé reçoive enfin l'indemnisation à laquelle il a droit pour les préjudices qu'il a subis.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant d'une société nommément désignée, il sera répondu directement à l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15300

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2986